

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010191 – MDE 13/010/01

Action complémentaire sur l'AU 236/00 (MDE 13/022/00 du 9 août 2000) et suivantes
(MDE 13/029/00 du 17 octobre 2000 et MDE 13/009/01 du 12 mars 2001)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées
ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

PRISONNIERS D'OPINION / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS / DÉTENTION AU SECRET

IRAN *l'hodjatoleslam* Hassan Youssefi Echkevari, chercheur et journaliste, 50 ans

Ahmad Zeidabadi, journaliste

Massoud Behnoud, 55 ans, journaliste

20 à 30 sympathisants et membres du *Nehzat-e Azadi-ye Iran* (Mouvement pour la liberté de l'Iran)

Londres, le 21 mars 2001

D'après les informations recueillies, Ahmad Zeidabadi et dix des personnes arrêtées avec lui le 11 mars ont été relâchés les 12 et 13 mars. Douze autres individus sont toujours détenus et leurs proches ne sont pas autorisés à leur rendre visite. Le juge chargé de l'affaire aurait déclaré à la femme de l'un d'entre eux, Habibollah Peyman : « *Vous n'avez pas besoin de savoir où il est.* »

Au nombre des individus toujours détenus figure Reza Reiss Toosi [nom rectifié], un homme âgé de soixante-cinq ans qui souffre apparemment d'arthrite et d'une hernie discale. Selon sa famille : « *Il n'est peut-être pas en mesure de supporter les pressions physiques auxquelles pourraient être soumis des prisonniers maintenus à l'isolement dans des prisons indéterminées, apparemment administrées par les pasdaran [gardiens de la révolution] sans contrôle de la part des autorités compétentes.* »

D'après les informations recueillies, les familles des 12 personnes toujours détenues ont rencontré le juge chargé de l'affaire le 15 mars. Il a apparemment refusé de leur indiquer où se trouvaient leurs proches, et quand ils pourraient bénéficier d'une mise en liberté sous caution.

Il semble que *l'hodjatoleslam* Hassan Youssefi Echkevari, sa famille et son avocat n'aient toujours pas été informés de la peine qui avait été prononcée à son encontre au cours de son procès, en novembre 2000. On pense qu'il est incarcéré à la prison d'Evin. Amnesty International ignore toujours quelle a été l'issue de l'audience dans le cadre de laquelle le cas de cet homme devait apparemment être réexaminé en appel le 26 novembre 2000.

Le 13 mars, plus de 150 membres du *Majlis-e Shoura-e Islami* (Assemblée consultative islamique), le Parlement iranien, auraient rendu publique une lettre ouverte dans laquelle ils faisaient part de leurs regrets et de leur préoccupation à propos de ces arrestations.

Dans le cadre de la campagne de répression menée actuellement en Iran afin d'entraver l'exercice du droit à la liberté d'expression, les personnes appréhendées sont de plus en plus fréquemment détenues au secret. Ainsi, selon certaines sources, les journalistes Hoda Saber et Alireza Alijani, arrêtés à la mi-février, ne sont pas autorisés à entrer en contact avec leurs proches ni à consulter des avocats. Le 18 mars, les autorités judiciaires auraient confirmé que les publications *Dowran-e Emruz*, *Peyam-e Emrouz* (Le message d'aujourd'hui), *Jameh Madani* (Société civile) et *Mobin* (L'Évident) avaient été interdites à la suite de plaintes. Les rédacteurs en chef et les directeurs de ces journaux seront tenus personnellement responsables des articles ayant conduit à leur fermeture. Nombre de journalistes qui travaillaient pour des publications frappées d'interdiction sont aujourd'hui des prisonniers d'opinion.

D'après les informations recueillies, les personnes suivantes figurent parmi celles qui ont été relâchées : Fatemeh Govaraee [f], Nezamoddin Ghahari, Mohammad Mohammadi (Gorgani), Bahman Rezakhani, Naser Hashemi et Bahman Teyrani.

Amnesty International ne dispose d'aucune nouvelle information sur Massoud Behnoud.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / aérogramme / courrier électronique / télex / lettre par avion (en persan, en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités d'indiquer aux proches des personnes arrêtées le 11 mars où elles sont détenues, et dites-vous tout particulièrement inquiet pour Reza Reiss Toosi, qui est âgé de soixante-cinq ans et souffre de problèmes de santé ;
- appelez les autorités à veiller à ce que *l'hodjatoleslam* Hassan Youssefi Echkevari, Ahmad Zeidabadi et les personnes arrêtées le 11 mars 2001 soient traités avec humanité en prison ;
- demandez quelles infractions, reconnues en tant que telles au niveau international, sont reprochées à ces individus ;
- exhortez les autorités à libérer immédiatement et sans condition *l'hodjatoleslam* Hassan Youssefi Echkevari, Ahmad Zeidabadi et Massoud Behnoud, qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion ;
- appelez le responsable du pouvoir judiciaire à veiller à ce que le *Dadgah-e vizhe-ye rouhaniyat* (Tribunal spécial pour le clergé) réexamine le cas de *l'hodjatoleslam* Hassan Youssefi Echkevari, tout en vous efforçant d'obtenir l'assurance qu'il ne sera pas condamné à la flagellation ni à la peine capitale au mépris du droit international, qui prohibe la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- demandez à être informé des résultats de l'audience dans le cadre de laquelle le cas de *l'hodjatoleslam* Hassan Youssefi Echkevari devait être réexaminé en appel le 26 novembre 2000.

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Tehran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Ayatollah Khamenei, Tehran, Iran

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Président de la République islamique d'Iran :

His Excellency
Hojatolislam val Moslemin Sayed Mohammad Khatami
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Tehran, République islamique d'Iran

Télégrammes : President Khatami, Tehran, Iran

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le*
Président de la République,

Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahrudi
Ministry of Justice
Park-e Shahr
Tehran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Head of Judiciary, Tehran, Iran

Fax : + 98 21 879 6671 (L'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile. Veuillez inscrire sur votre fax :

« *Care of Director of International Affairs, Judiciary* »)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

His Excellency Kamal Kharrazi
Ministry of Foreign Affairs
Sheikh Abdolmajid Keshk-e Mesri Avenue
Tehran, République islamique d'Iran

Fax : + 98 21 390 1999 (L'obtention de cette ligne peut
s'avérer difficile. Veuillez inscrire sur votre fax : « *Care of*
the Human Rights Department, Foreign Ministry »)

**Secrétaire de la Commission islamique des droits
humains :**

Mr Mohammad Hassan Zia'i-Far
Secretary, Islamic Human Rights Commission
PO Box 13165-137, Tehran
République islamique d'Iran

Fax : + 98 21 204 0541

Courriers électroniques : ihrc@Majlis.ir

Commission de l'article 90 (Commission parlementaire créée en vertu de l'article 90 de la Constitution) :

Mohsen Mirdamadi Najafabadi
Komisyon-e Asl-e Navad
Majles-e Shura-ye Eslami
Imam Khomeini Avenue
Tehran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Majles, Tehran, Iran

Télex : 21 42 32 ICAI IR

Fax : + 98 21 646 1746 (L'obtention de cette ligne peut se révéler difficile. Ne vous découragez pas.)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 30 AVRIL 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org*